

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 NOVEMBRE 2022**

## **RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

Aux membres de l'  
Association chasse et pêche Petit Saguenay St-Siméon inc.

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Association chasse et pêche Petit Saguenay St-Siméon inc., qui comprennent le bilan au 30 novembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

### *Fondement de la conclusion avec réserve*

L'organisme comptabilise en charge au moment de leur acquisition ses immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. En l'absence d'une politique quant aux méthodes, taux et périodes d'amortissement, les incidences de cette dérogation sur les états financiers n'ont pas été déterminées.

*Conclusion avec réserve*

Au cours de mon examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Association chasse et pêche Petit Saguenay St-Siméon inc. au 30 novembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Benoît Côté comptable professionnel agréé inc.*<sup>1</sup>

La Malbaie  
Le 17 mars 2023

---

<sup>1</sup> Par Benoît Côté, CPA auditeur

# ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.

## BILAN

30 NOVEMBRE 2022

(non audité)

	2022	2021
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	98 456	205 347
Débiteurs ( <i>note 3</i> )	10 105	17 252
Subventions à recevoir	104 389	84 591
<b>Total de l'actif</b>	<b>212 950</b>	<b>307 190</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs ( <i>note 4</i> )	3 959	23 661
Produits reportés	1 608	-
Subventions reportées	-	10 507
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>5 567</b>	<b>34 168</b>
<b>Passif à long terme</b>		
Dette à long terme ( <i>note 5</i> )	60 000	60 000
<b>Total du passif</b>	<b>65 567</b>	<b>94 168</b>
<b>Actif net</b>		
Solde au 30 novembre	147 383	213 022
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<b>212 950</b>	<b>307 190</b>

Au nom du conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, Trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2022**

(non audité)

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Solde au début</b>	<b>213 022</b>	187 096
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(65 639)</b>	25 926
<b>Solde à la fin</b>	<b>147 383</b>	213 022

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.****ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2022****(non audité)**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Produits</b>		
Contributions des partenaires	-	450
Produits autonomes ( <i>annexe A</i> )	<b>325 607</b>	307 982
Subventions ( <i>annexe B</i> )	<b>212 182</b>	192 832
Autres	<b>1 030</b>	2 167
	<b>538 819</b>	503 431
<b>Charges</b>		
Administration ( <i>annexe C</i> )	<b>125 425</b>	114 772
Réseau routier ( <i>annexe D</i> )	<b>78 016</b>	106 203
Postes d'accueil ( <i>annexe E</i> )	<b>81 709</b>	65 019
Amélioration du territoire ( <i>annexe F</i> )	<b>302 313</b>	179 469
Protection de la faune ( <i>annexe G</i> )	<b>16 995</b>	12 042
	<b>604 458</b>	477 505
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>(65 639)</b>	25 926

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.****ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2022****(non audité)**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(65 639)</b>	25 926
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement ( <i>note 6</i> )	<b>(41 252)</b>	10 595
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>(106 891)</b>	36 521
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de la dette à long terme, soit les flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	-	20 000
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>	<b>(106 891)</b>	56 521
<b>Encaisse au début</b>	<b>205 347</b>	148 826
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>98 456</b>	205 347

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 NOVEMBRE 2022**

(non audité)

**1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Association chasse et pêche Petit Saguenay St-Siméon inc. [« l'organisme »] a été constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle opère une zone d'exploitation contrôlée (ZEC), régie par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, sous l'appellation: Zec Buteux - bas Saguenay.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Instruments financiers**

*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 NOVEMBRE 2022**

(non audité)

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Instruments financiers (suite)**

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

*Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**Constataion des produits et des apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits autonomes provenant principalement des forfaits, des tarifs quotidiens et des droits de circulation sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits autonomes sont présentés par type afin de fournir l'information pertinente aux utilisateurs des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2022

(non audité)

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Ventilation des charges**

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction : administration, réseau routier, postes d'accueil, amélioration du territoire et protection de la faune.

Les salaires et avantages sociaux sont ventilés selon la clé de répartition suivante : au prorata des heures travaillées pour chaque fonction.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables, la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs et l'évaluation des crédits d'impôt à l'investissement.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et ne font l'objet d'aucun amortissement. Les immobilisations corporelles acquises sont imputées aux charges lors de leur acquisition.

**3. DÉBITEURS**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Comptes clients	<b>3 113</b>	6 865
Sommes à recevoir de l'État	<b>6 992</b>	10 387
	<b>10 105</b>	17 252

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 NOVEMBRE 2022**

(non audité)

**4. CRÉDITEURS**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Comptes fournisseurs et frais courus	<b>3 065</b>	23 661
Sommes à remettre à l'État	<b>894</b>	-
	<b>3 959</b>	23 661

**5. DETTE À LONG TERME**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Caisse Desjardins de Charlevoix-Est [C.D.E. de Charlevoix]</b>		
Compte de prêt d'urgence du Canada, d'un capital de 60 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêts jusqu'au 31 décembre 2023	<b>60 000</b>	60 000
	<b>60 000</b>	60 000

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 36 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2026.

L'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce revenu de subvention sera considéré dans l'exercice 2024.

**6. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Débiteurs	<b>7 147</b>	(9 598)
Subventions à recevoir	<b>(19 798)</b>	(4 317)
Créditeurs	<b>(19 702)</b>	14 003
Produits reportés	<b>1 608</b>	-
Subventions reportées	<b>(10 507)</b>	10 507
	<b>(41 252)</b>	10 595

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2022****(non audité)**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Annexe A - Produits autonomes</b>		
Cartes de membre	<b>20 313</b>	21 575
Forfaits mixtes et complets	<b>82 457</b>	82 865
Forfaits simples		
- Chasse au gros gibier	<b>27 735</b>	24 022
- Chasse au petit gibier	<b>1 151</b>	1 396
- Camping	<b>36 084</b>	32 514
- Hébergement	<b>12 620</b>	-
- Pêche	<b>16 779</b>	16 121
- Pêche blanche	<b>526</b>	1 799
Tarifs quotidiens		
- Pêche	<b>51 108</b>	50 939
- Pêche lacs contingentés	<b>5 425</b>	4 935
- Chasse	<b>1 079</b>	1 207
- Canot camping	<b>4 204</b>	4 279
- Randonnée pédestre	<b>390</b>	785
Services aux utilisateurs		
- Location d'embarcations	<b>7 970</b>	7 460
- Vente de permis	<b>233</b>	230
- Vente postes d'accueil	<b>7 669</b>	6 502
Droits de circulation		
- Droits quotidiens	<b>30 698</b>	26 226
- Droits forfaitaires pour la pratique de toute activité	<b>19 166</b>	25 127
	<b>325 607</b>	307 982

**Annexe B - Subventions**

MRC de Charlevoix-Est	<b>20 000</b>	23 000
Zec Québec et Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	<b>104 975</b>	109 121
Emploi et développement social Canada	<b>4 598</b>	8 692
MRC du Fjord-du-Saguenay	<b>-</b>	25 000
Fondation de la Faune du Québec	<b>30 240</b>	975
Subvention gouvernement du Québec	<b>52 369</b>	26 044
	<b>212 182</b>	192 832

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2022****(non audité)**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Annexe C - Administration</b>		
Salaires et avantages sociaux	<b>80 830</b>	73 165
Assurances	<b>7 140</b>	5 419
Associations et cotisations	<b>5 266</b>	4 698
Services de comptabilité	<b>5 002</b>	1 691
Fournitures de bureau	<b>1 971</b>	6 239
Honoraires professionnels	<b>3 050</b>	2 750
Déplacements	<b>3 250</b>	2 609
Télécommunications	<b>3 937</b>	2 009
Assemblée annuelle, réunion et congrès	<b>2 009</b>	848
Frais de formation	<b>76</b>	3 813
Informatique	<b>140</b>	40
Divers	<b>6 134</b>	6 366
Frais de banque	<b>6 620</b>	5 125
	<b>125 425</b>	114 772
<b>Annexe D - Réseau routier</b>		
Salaires et avantages sociaux	<b>4 509</b>	45 686
Déplacements	<b>782</b>	1 191
Télécommunications	<b>-</b>	50
Location d'équipement	<b>2 084</b>	-
Entretien et réparation	<b>12 756</b>	10 601
Fournitures	<b>44 461</b>	48 675
Acquisition d'immobilisations corporelles à même les produits	<b>13 424</b>	-
	<b>78 016</b>	106 203
<b>Annexe E - Postes d'accueil</b>		
Salaires et avantages sociaux	<b>55 633</b>	50 263
Énergie	<b>1 823</b>	1 206
Déplacements	<b>708</b>	224
Télécommunications	<b>3 938</b>	3 482
Entretien et réparation	<b>1 357</b>	4 104
Achats et fournitures du dépanneur	<b>4 503</b>	5 460
Acquisition d'immobilisations corporelles à même les produits	<b>13 747</b>	280
	<b>81 709</b>	65 019

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2022****(non audité)**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<hr/>		
<b>Annexe F - Amélioration du territoire</b>		
Salaires et avantages sociaux	77 872	50 657
Déplacements	7 408	4 015
Ensemencement	9 253	7 988
Fournitures	101 333	116 809
Acquisition d'immobilisations corporelles à même les produits	106 447	-
	<hr/>	<hr/>
	<b>302 313</b>	<b>179 469</b>
<hr/>		
<b>Annexe G - Protection de la faune</b>		
Salaires et avantages sociaux	15 280	10 465
Déplacements	1 481	838
Fournitures	234	739
	<hr/>	<hr/>
	<b>16 995</b>	<b>12 042</b>
<hr/>		